

Spécialité Performance sportive mention Athlétisme et disciplines associées

RNCP40213 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DESJEPS — Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15457, 15436, 15489
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
INSTITUT NATIONAL DU SPORT DE L'EXPERTISE ET DE LA PERFORMANCE	13001080400016	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'entraînement visant la performance en athlétisme et disciplines associées nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » mention « athlétisme et disciplines associées » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

Cette mention est délivrée au titre de l'une des options suivantes :

- option A : « demi-fond, marche, hors stade » ;
- option B : « épreuves combinées » ;
- option C : « lancers » ;
- option D : « sauts » ;
- option E : « sprint, haies, relais ».

ACTIVITÉS VISÉES

Conception du projet de la structure en athlétisme

- Préparation du projet stratégique de performance en athlétisme et disciplines associées prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués
- Formalisation d'un projet de développement en athlétisme et disciplines associées en lien avec les caractéristiques et besoins singuliers des publics impliqués
- Partage d'analyses stratégiques avec les instances dirigeantes en lien avec les spécificités des publics impliqués

- Elaboration de la stratégie de mise en œuvre du projet de développement en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués
- Organisation de la mise en œuvre des actions partenariales dans le domaine de l'athlétisme et disciplines associées

Pilotage des actions de relations publiques dans le domaine de l'athlétisme et disciplines associées

- Vérification de la mise en œuvre des procédures administratives au sein de la direction sportive en adaptant les moyens et les outils utilisés aux particularités de chaque membre de l'équipe.

Direction d'une structure d'athlétisme et disciplines associées

- Accompagnement de l'équipe dans l'analyse de son organisation de travail en tenant compte des spécificités des publics impliqués afin de favoriser l'intégration de tous
- Prescription des organisations de travail des équipes en prenant en compte les caractéristiques et besoins particuliers de chaque acteur de manière à favoriser l'intégration
- Négociation du plan de formation du personnel en prenant en compte les caractéristiques et besoins singuliers de chacun afin de répondre aux problématiques des pratiquants
- Définition du fonctionnement financier de la direction sportive en athlétisme et disciplines associées
- Analyse du compte de résultats et du bilan annuel
- Surveillance du respect des différents protocoles de travail établis adaptés aux caractéristiques spécifiques des acteurs
- Evaluation de la pertinence du fonctionnement administratif de la direction sportive d'athlétisme et disciplines associées
- Organisation des différentes délégations en prenant en compte les caractéristiques et besoins singuliers de chacun
- Conduite de l'évaluation du système de travail.

Encadrement des activités complexes d'entraînement et de formation en athlétisme et disciplines associées

- Pilotage du système de l'entraînement en athlétisme et disciplines associées à partir d'une analyse des problématiques singulières des sportifs et de leur projet individualisé de performance
- Organisation du système de l'entraînement en athlétisme et disciplines associées en adaptant les démarches, les outils et les objectifs aux spécificités des publics impliqués
- Observation de la performance des autres athlètes pendant la compétition en athlétisme et disciplines associées
- Evaluation du système d'entraînement en athlétisme et disciplines associées
- Organisation des échanges de pratique avec une équipe technique en athlétisme et disciplines associées
- Réalisation de comptes rendus et de bilans pédagogiques
- Encadrement de stagiaires dans le cadre de formation de formateurs en athlétisme et disciplines associées en tenant compte des caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués, stagiaires et pratiquants

Selon les options :

- Option A- Demi-fond, marche, hors stade : Encadrement du demi-fond, marche, hors stade en assurant la sécurité des pratiquants des tiers et de lui même
- Encadrement du demi-fond, marche, hors stade en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers et en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leurs singularités
- Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité demi-fond, marche, hors stade en prenant en compte les caractéristiques singulières des pratiquants
- Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en demi-fond, marche, hors stade

- Option B- Epreuves combinées : Encadrement des épreuves combinées en assurant la sécurité des pratiquants des tiers et de lui même

Encadrement des épreuves combinées en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers, et en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leurs singularités

Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation des épreuves combinées en prenant en compte les caractéristiques singulières des pratiquants

Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en épreuves combinées

- Option C- Lancers : Encadrement des lancers en assurant la sécurité des pratiquants des tiers et de lui même

Encadrement des lancers en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers, et en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leurs singularités

Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation des lancers en prenant en compte les

caractéristiques singulières des pratiquants

Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en lancers

- Option D- Sauts : Encadrement des sauts en assurant la sécurité des pratiquants des tiers et de lui même

Encadrement des sauts en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers, et en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leurs singularités

Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation des sauts en prenant en compte les caractéristiques singulières des pratiquants

Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en sauts

- Option E- Sprint, haies, relais : Encadrement des sprint, haies, relais en assurant la sécurité des pratiquants des tiers et de lui même

Encadrement des sprint, haies, relais en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers, et en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leurs singularités

Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation des sprint, haies, relais en prenant en compte les caractéristiques singulières des pratiquants

Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en sprint, haies, relais

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Construire la stratégie d'une organisation du secteur

- Préparer la prise de décision en prenant en compte les caractéristiques et besoins singuliers des publics
- Elaborer un projet de développement en lien avec les spécificités des publics impliqués
- Mobiliser les instances dirigeantes en tenant compte des particularités des interlocuteurs impliqués

Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur

- Gérer les ressources humaines d'une organisation du secteur en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous afin de répondre aux caractéristiques et besoins singuliers des publics
- Gérer les ressources financières d'une organisation du secteur
- Rendre compte de la mise en œuvre de la délégation en adaptant les modalités de communication, les objectifs, les moyens et les outils aux singularités de chacun

Diriger un système d'entraînement en athlétisme et disciplines associées

- Concevoir le plan de performance sportive en athlétisme et disciplines associées en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap
- Planifier la préparation de la performance sportive en athlétisme et disciplines associées à partir des caractéristiques spécifiques et des objectifs des pratiquants
- Accompagner l'athlète vers l'optimisation de la performance en athlétisme et disciplines associées en tenant compte de ses caractéristiques singulières
- Conduire l'évaluation du projet de la performance en athlétisme et disciplines associées adapté aux caractéristiques et besoins de chacun
- Organiser des actions formatives dans le cadre des réseaux professionnels en athlétisme et disciplines associées en prenant en compte les caractéristiques singulières et les besoins des publics impliqués

Option A : Encadrer le demi-fond, marche, hors stade en sécurité

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en demi-fond, marche, hors stade
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en demi-fond, marche, hors stade en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en demi-fond, marche, hors stade tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

Option B : Encadrer les épreuves combinées en sécurité

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en épreuves combinées
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants des épreuves combinées en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en épreuves combinées tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

Option C : Encadrer les lancers en sécurité

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en lancers
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité

- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants des lancers en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en lancers tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

Option D : Encadrer les sauts en sécurité

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en sauts
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en sauts en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en sauts tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

Option E : Encadrer les sprint, haies, relais en sécurité

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en sprint, haies, relais
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en sprint, haies, relais en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en sprint, haies, relais tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les professionnels titulaires de ce diplôme exercent majoritairement dans le secteur associatif fédéral particulièrement dans celui de la fédération française d'athlétisme.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse éducation populaire et sports mention « athlétisme et disciplines associées » permet des emplois d'entraîneur et de coordinateur d'équipes et de projets.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité d'entraîneur en athlétisme et disciplines associées est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

- attester du PSC1 ou équivalent;
- attester d'une expérience d'encadrement d'une durée de trois cents heures d'un ou plusieurs athlètes de niveau national au cours des cinq dernières années dans l'option choisie ;
- justifier d'un niveau technique régional dans l'option.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A.

Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 092 €
Selon la branche	6 000 € – 8 429 €
Prise en charge	Branches concernées
8 092 €	Valeur par défaut · 209 branches
8 429 €	CPNEF ECLAT, CPNEF Sport
8 091 €	CPNE Travail Temporaire
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2029
Date de dernière délivrance possible	31/08/2030

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40213/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	10 500 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.